

**Arrêté** portant sur la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES)

Session 2021

---

La rectrice de l'académie de Dijon,  
par délégation du recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté

**Vu** le décret n°2018-733 et n°2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social

**Vu** le décret n°2019-1554 et n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatif aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie.

**Vu** l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II

**Vu** l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé,

**Vu** l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé

**Vu** Arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé et l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

**Vu** l'arrêté du 5 novembre 2020 portant délégation de signature du recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, à la rectrice de l'académie de Dijon

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Les candidats autorisés à se présenter aux épreuves du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé à la session 2021 sont les suivant(e)s :

ADONEL Rémi  
ARAIF Sofia  
ARRIERO Jean-Nicolas  
ASTIER Charlotte  
BAGUET Morin  
BARBE Manon  
BARBERET Margaux  
BARKATI Sarah  
BERNARD Émilie

BIENVENU Solène  
BILLON Laurine  
BLIN Antoine  
BONDEAU Aurore  
BOURGEOIS Benjamin  
BRAGE Marie  
BROUSSE Océane  
BRUCHARD Allan  
CAILLOT Mathilde  
CUYNET Ludivine  
D'ANGELO Paula  
DANIEL Manon  
DEBLANGEY Laurène  
DECIMO Madelein  
DECLUNDER Laure  
DECOURSIERE Léa  
FICHET Sarah  
FOURNIER Célia  
FRANCOIS Laurine  
GARNIER-JOLAIN Joseph  
GARRIDO Marianne  
GATTI Axelle  
GELIN Alexis  
GIBERT Margaux  
GINOUVES Emma  
GIRARD Lucas  
GOYOT Lucie  
GROSSO Léna  
GRUSKA Anne  
GUIARD-SCHMID Milan  
HALLEGOT Betty  
HENRIOT Mélanie  
JACQUIER Géraldine  
JOLIVEAU Morgane  
JULIEN Élodie  
LEBAILLIF Laurent  
LECOMTE Océane  
LOTTIER Eugénie  
MANCONI Leila  
MOCKEL Océane  
MORAND Léonie  
MORIZOT Arthur  
NANIAA Sarah  
NAUDIN Marie-Cécile  
PAIN Marie-Lucie  
PALLUAU Camille  
PETIT Manon  
RABUT Sarah

RAMA Lorette  
REBOULET Lucie  
RIGNAULT Cécile  
RISI-FATTELAY Laura  
ROCHER Julian  
ROULLOT Morgane  
ROUZIER Bernadette  
SEDDIK Soumaya  
TOUSSAINT Luc  
TRELAT Emma  
VALOT Marilou  
VERDIER Marie  
VITA Mélissa  
WEISS Kevin

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 20/01/2021

La rectrice de l'académie de Dijon,  
Par délégation du recteur de la région académique  
Bourgogne-Franche-Comté



Nathalie ALBERT-MORETTI